

Rapport de la commission ad hoc au Préavis 19-23

Adhésion au groupement forestier La Dôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les forêts jouent un rôle très important, tant au niveau écologique que climatique, sécuritaire ou social. Le plan de gestion forestier intègre les fonctions suivantes :

- **Le rôle biologique** : la forêt est un habitat de grande importance pour la faune et la flore. On notera l'importance de la zone humide de la Pierre-Féline qui abrite la grande aigrette et le castor ou les forêts de la Dôle accueillant des espèces rares telles que la gélinotte des bois et la chouette chevêchette par exemple.
- **Le rôle protecteur** : protection contre les glissements de terrain et contre l'érosion des sols, etc. Les berges boisées des deux ruisseaux de la commune sont classées comme forêts de protection.
- **Le rôle social** : effets positifs sur la santé, promenades en forêt, bains de forêt, ski, randonnées, observation de la nature, etc.
- **Le rôle paysagé** : les pâturages boisés du Jura, par exemple, ont une valeur paysagère élevée.

La production de bois (520m³ annuellement) est le fruit de l'entretien nécessaire aux autres fonctions. Il permet de réduire fortement le coût d'entretien des forêts communales. Telle est l'approche en vigueur sur les forêts gérées par le garde forestier.

Les forêts de la Commune de Crans ont une superficie relativement faible dans le triage 122 par rapport aux autres communes. Dans ce contexte, la création d'un groupement forestier arrive à point nommé afin d'optimiser leur gestion.

En date du 7 juin 2023, la Commission ad hoc a reçu pour examen le préavis susmentionné avec tous les documents y relatifs. Le Municipal en charge du dicastère concerné, Bernard Henrioux a répondu à toutes les questions de la commission qui s'est réunie en séance le 15 août 2023.

Le Copil ayant été accompagné par un expert, GG Consulting Sàrl à Bercher, nous relevons la qualité remarquable des différents documents transmis pour étude. Ils nous ont permis d'identifier clairement les objectifs du groupement et les moyens pour y parvenir, soit :

- Regroupement des compétences et des expériences nécessaires pour faire face aux défis du changement climatique.
- Permettre le développement de l'esprit entrepreneurial dans la gestion des forêts.
- Suivre les recommandations du canton dans la gestion des forêts, et ainsi lui faire profiter de subventions pour la création et l'exploitation du groupement (quarte premières années).
- Optimisation des forces de travail et de l'utilisation des ressources du groupement.
- Régler le problème de suppléance entre gardes forestiers en cas d'absence planifiée ou non.

- Faciliter la gestion administrative par rapport à la structure existante.
- Permettre, par sa structure, de créer un échange plus fort avec les délégués des autres communes au sein du Conseil du groupement.
- Permettre potentiellement à Crans d'accéder plus facilement aux ressources en énergie (futurs projets de chauffage à plaquette).
- Et également favoriser un cadre de travail pour la formation de la relève.

Pour profiter pleinement de la structure du groupement, la commission ad hoc juge opportun le choix du degré d'intégration 4 proposé par la municipalité, comme les autres communes.

Les moyens financiers et les impacts pour notre commune ont été clairement détaillés. Ils sont de l'ordre de 17'477 CHF pour l'investissement initial (fonds de roulement) et de 19'686 CHF de coût annuel pour les prestations de base (estimation 2023 pour 2024, varie en fonction des coûts et du cours du bois). Les prestations complémentaires sont estimées elles à 11'000 CHF environ. A titre d'information, le budget 2023 prévoit un montant de 38'000.- pour l'entretien des forêts.

Au niveau des conséquences financières, il s'agit d'un changement d'imputation, et après échange avec elle, la Commission des finances n'a pas jugé utile de rédiger un rapport spécifique concernant l'adhésion au groupement forestier La Dôle.

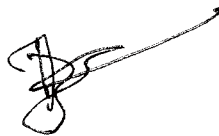
Dès lors, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal de Crans :

- ... d'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement Forestier La Dôle
- ... d'accepter les statuts du 12 avril 2023 du Groupement Forestier La Dôle
- ... d'annuler la convention intercommunale du Triage de la Dôle en vigueur actuellement

Blaise Schwerzmann
Rapporteur



Patrick Boehler
Membre



Cédric Aeschlimann
Membre

